



Association loi 1901
Crèche à domicile
Spécialiste de la garde partagée
Prise en charge de l'enfant vulnérable

COURRIER JANVIER 2021
À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE

☞ **LES NOUVEAUTES POUR 2021 au niveau administratif :**

Pas de grands changements si ce n'est au niveau du **remboursement des formations continues** : ce seront maintenant les salariés qui percevront directement la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de repas et de déplacements, ce qui va simplifier les choses pour les parents et accélérer les versements sur le compte des salariés.

Concernant les aides CAF, **les plafonds de ressources pris en compte pour le CMG augmentent, de même pour les plafonds de prise en charges des cotisations** cf : [Tableau aides CAF au 01/01/2021](#).

Le SMIC passe à 10,25 € brut de l'heure mais cela ne change rien pour la garde d'enfants régulière à domicile puisque le taux minimum reste de 10,52 € brut de l'heure effective. Par ailleurs, **les charges patronales et salariales ne changent pas** pour une fois, c'est une bonne nouvelle !

Enfin, il faut déclarer les fins de contrats sur PAJEMPLOI depuis le mois de décembre (c'est nous qui nous en occupons) mais nous avons constaté que cela ne fonctionnait pas correctement pour l'instant (pas de possibilité de les enregistrer s'il n'y a pas de prime de licenciement, ce qui n'est pas le cas de tous les types de fins de contrat ou lorsque les salariés n'ont pas l'ancienneté requise...). Nous avons signalé ce problème sur ce site mais n'ayant pas eu de réponse, nous avons préféré ne pas signaler ces fins de contrats afin de ne pas retarder les déclarations et les versements des aides CAF, tant que ce paramétrage n'est pas opérationnel sur PAJEMPLOI.

☞ **CREDIT D'IMPÔT :**

Pour ceux qui employaient déjà une garde à domicile en 2019 et qui ont bénéficié d'un crédit d'impôt en 2020, un acompte de 60% de cette somme leur sera versé en janvier 2021. Suite à la déclaration des revenus pour l'année 2020, la différence sera prise en compte à la fin de l'été après calcul de l'impôt.

Pour ceux qui ont employé une garde à domicile pour la 1^{ère} fois en 2020, le crédit d'impôt leur sera versé seulement en été 2021 après avoir déclaré leurs revenus pour l'année 2020.

☞ NOUVELLE RECRUE ET DEPART COTE PRESTATAIRE A L'ASSOCIATION :

Johanna Assous, éducatrice spécialisée, va intervenir dans le cadre de nos propositions d'accompagnement de familles fragilisées, en prestataire et en CDD (en remplacement de Laure en congés maladie).

Anne Elodie Fontaine, éducatrice de jeunes enfants embauchée le mois dernier pour intervenir auprès de familles fragilisées en prestataire passera en CDI afin de remplacer Yohana Mengual.

Bienvenue à Johanna Assous et un grand merci à Yohana !

☞ PROGRAMME DES ATELIERS :

☞ Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébés (à partir de 6 mois)



- Mercredi 06 janvier : 10h00
- Vendredi 08 janvier : 10h00
- Mercredi 03 février : 10h00
- Vendredi 05 février : 10h00

☞ Les ateliers du mardi

- Mardi 05 janvier: Décoration de couronnes des rois,
- Mardi 12 janvier: Lectures et dégustation de couronnes des rois,
- Mardi 19 janvier : *Pas d'atelier car formation à l'association,*
- Mardi 26 janvier: Décoration de hiboux.

☞ Les ateliers sensori-moteur

- Jeudi 07 janvier
- Jeudi 14 janvier
- Jeudi 21 janvier
- Jeudi 28 janvier

☞ LES FORMATIONS :

Nous débuterons l'année 2021 avec le module : « [Des outils pour ajuster sa communication et sa relation à l'Autre](#) », **la semaine du 18 au 22 janvier**. Afin de répondre au mieux à vos attentes, nous proposons aux participant.es de nous faire un retour concernant leurs attentes particulières.

Il sera suivi par le module : « [le développement psychoaffectif de l'enfant de 3 à 10 ans et l'importance du jeu \(travail autour des marionnettes et des objets sonores\)](#) » **la semaine du 15 au 19 février**. Nous attendons d'autres inscriptions pour pouvoir maintenir ce module. Il a été positionné durant les vacances scolaires pour répondre aux attentes exprimées par les familles.

Du 15 au 19 mars aura lieu le module : « les représentations de l'enfant porteur de handicap ».

Du 12 au 16 avril : nous proposerons le module : « *s'occuper d'un enfant de 0 à 3 ans* » pour nos nouvelles intervenantes.

Du 17 au 21 mai, nous souhaitons proposer un nouveau module autour des troubles du spectre autistique.

Du 07 au 11 juin, aura lieu le module « s'occuper d'un enfant né prématurément ».

Vous pouvez dès à présent joindre l'association si l'un de ces modules vous intéresse !

☞ **LE BLOG :**

Nous vous proposons ce mois-ci, un article sur : [*«Les bons aliments à proposer à votre enfant en hiver»*](#). Bonne lecture.

☞ **SUIVEZ-NOUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX et le SITE DE L'ASSOCIATION :**

Pour les nouvelles familles ou intervenants-es, nous vous invitons à nous suivre

quotidiennement sur   où nous diffusons des photos des ateliers proposés par l'association mais également par les intervenants-es à domicile ; des informations administratives ; des propositions de lectures ; des activités manuelles; des idées de sorties ; des conférences ; des expositions; ...

Nous avons créé un compte LinkedIn , nous vous convions à nous rejoindre !

N'hésitez pas à **partager** nos publications, **aimer**; mettre des **commentaires** ou faire part de vos idées... sur nos pages afin de faire vivre l'association.

Pour ceux qui ne sont pas sur les réseaux sociaux, vous pouvez consulter la rubrique **Actualités** sur **le site de l'association**.

En vous remerciant par avance pour votre participation.

Nous vous souhaitons de nouveau une douce année 2021,
L'équipe de Crèche and Do.

